



Renseignement succession

Par **Greg sabatier**, le **28/04/2018** à **13:52**

Bjr je me permet de vous contacter pour un renseignement. Ma grand mère vient de décédé , son conjoint est décédé un an plus tôt, la succession revient donc au enfants mais mon père étant décédé et ma mère vivante à qui sa part est elle restitué ? ...

Cdlr

Par **youris**, le **28/04/2018** à **18:27**

bonjour,

il faut traiter les successions dans l'ordre chronologique.

d'abord celle du conjoint de votre grand-mère puis celle de votre grand-mère.

si votre père, fils de votre grand-mère décédée, est décédé avant votre grand-mère, les enfants de votre père viennent à la succession de votre grand-mère en représentation de votre père prédécédé.

votre mère n'est pas héritière de la mère de son mari décédé.

salutations